

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 JUIN 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation d'une
subvention auprès de la
Fédération française de
football – rénovation du
terrain de football du
stade de la colline**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 15 juin 2020
par voie d'affichages
~~notifiés~~
transmis en sous-préfecture
le 15 juin 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 juin 2020

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUÈSSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 juin deux mille vingt, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUNET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

Secrétaire de séance :

Monsieur MILOUTINOVITCH

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20200611-20-B-25b-DE
Date de télétransmission : 15/06/2020
Date de réception préfecture : 15/06/2020

N° DE DOSSIER : 20 B 25

OBJET : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL – RENOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL DU STADE DE LA COLLINE

RAPPORTEUR : Madame AGUINET

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Fédération Française de Football contribue chaque année au Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.), qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. La Ligue du Football Amateur est chargée au sein de la fédération de la mise en application de cette enveloppe budgétaire et du suivi des demandes de subventions.

Il existe 4 cadres d'intervention, nommés chapitres, qui regroupent différents dispositifs.

Par l'intermédiaire du chapitre « Equipement », qui comprend le financement d'installations sportives, la Fédération souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique de ses licenciés.

Une aide financière peut être attribuée par la Fédération soit à un club affilié soit à une collectivité locale dans le cadre d'une enveloppe financière régionale dédiée sur la saison 2019-2020.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a prévu au Budget Primitif 2020 la rénovation du terrain de football du Stade de la Colline, utilisé par le Football Club Saint Germain.

En effet, après plus de 15 années d'utilisation, le terrain synthétique actuel arrive en fin de vie, il est impératif de procéder à sa réfection. La moquette est très abîmée, avec des déchirures à certains endroits, ce qui représente un danger pour les usagers, qu'ils soient adhérents du club ou élèves du Collège des Hauts Grillets, situé à proximité immédiate. Le revêtement et la main courante vont être remplacés et les fondations vont être renforcées.

D'autre part, dans une démarche environnementale et afin de répondre aux normes d'homologation, les projecteurs existants seront remplacés par des projecteurs à LED. Après les travaux, le terrain bénéficiera d'un éclairage plus économique, avec 2 niveaux d'éclairage, à savoir 80 lux pour les entraînements et 150 lux pour les matches, et la possibilité d'une mise en service de l'éclairage par demi-terrain.

Le coût prévisionnel total (travaux et études) de la réfection du terrain, de l'installation de l'éclairage à LED et du remplacement de la main courante est estimé à un montant d'environ 1 200 000 € TTC (dont 80 000 € TTC pour les travaux d'éclairage).

Ce projet peut faire l'objet de 2 aides :

- une aide correspondant au dispositif 08 « Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé » pour les travaux de rénovation du terrain et de serrurerie, pouvant aller jusqu'à 10% du coût du projet, plafonnée à 20 000 €
- une aide correspondant au dispositif 03 « Création ou mise en conformité d'un éclairage avec remplacement par des projecteurs LED » pour les travaux d'éclairage, pouvant aller jusqu'à 20% du coût du projet, plafonnée à 15 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.), chapitre « Equipement », pour les travaux de rénovation du terrain de football du Stade de la Colline et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

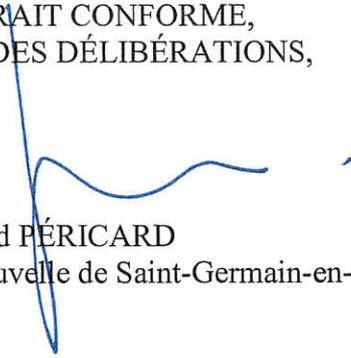
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.), chapitre « Equipement », pour les travaux de rénovation du terrain de football du Stade de la Colline et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,


Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye